

PROJET DE GESTION DURABLE DES ECOSYSTEMES OASIENS AU MAROC -PROGEDOM-

AVIS D'APPEL A PROJETS POUR L'ANNEE 2024

1. OBJET :

Dans le cadre du projet de Gestion durable des Ecosystèmes Oasiens au Maroc -PROGEDOM- co-financé par le Fonds Fiduciaire PROGREEN (Banque Mondiale), il est prévu d'octroyer des subventions de contrepartie (Matching grants) pour les projets visant le renforcement de la résilience des communautés au climat, sur la base d'appels à projets, au profit des groupes vulnérables, particulièrement les femmes, les jeunes et les personnes à besoins spécifiques dans les oasis d'Aoufous et d'Akka. Dans ce cadre, il est porté à la connaissance des associations, que l'ANDZOA a lancé un appel à projets au titre de l'exercice budgétaire 2024.

2. PROJETS ELIGIBLES AU FINANCEMENT :

Les projets concernés par cet avis, doivent s'inscrire dans les principaux axes du projet de gestion durable des écosystèmes oasiens au Maroc, à savoir :

- Verdissement et aménagement paysager des écoles oasiennes dans les communes cibles ;
- Gestion rationnelle des ressources naturelles notamment l'eau, le sol et la biodiversité ;
- Amélioration du cadre de vie et promotion d'activités éducatives, socioculturelles, sportives et artistiques.

3. CANDIDATS POUVANT DEPOSER UN PROJET :

Peuvent soumettre des demandes de soutien financier, les entités suivantes :

- Les associations de soutien de l'école de réussite des écoles et établissements scolaires de la zone du projet PROGEDOM (Communes territoriales Aoufous et Rteb de la province d'Errachidia et les commune territoriales Kasbat Sidi Abdellah Ben M'Barek et Akka de la province de Tata).

4. PIECES A FOURNIR :

Les dossiers des projets doivent comprendre les pièces suivantes, en version papier et électronique :

- **Demande sollicitant le soutien financier du projet PROGEDOM** à l'attention de Madame la Directrice Générale de l'ANDZOA, déposée au bureau d'ordre du Département Territorial (DT) d'Erroud pour Aoufous et du Département Territorial (DT) de Guelmim pour Akka, contre récépissé ;
- **Une fiche simplifiée du projet** (téléchargeable au site de l'ANDZOA www.andzoa.ma) ;
- **Dossier Juridique du demandeur** : Statut de l'association et liste des membres, dernier PV de renouvellement du bureau et reçu de dépôt, PV de réunion de l'association relative au projet signé par les membres du bureau, dernier rapport moral (signé par le président et le secrétaire général) et financier (signé par le président et le trésorier) ;
- **Etat faisant ressortir les moyens humains, matériels et financiers du demandeur** ;
- **Etude technico-économique** justifiant la pérennité du projet, son fonctionnement, l'étude technique, les autorisations nécessaires préalables, etc. ;
- **Devis estimatifs ou de factures pro-forma** ou autres documents justifiant les estimations de coût du projet ;

- **Note de financement** détaillant les apports des différents partenaires au projet, y compris ceux éventuels des bénéficiaires, accompagnée d'attestations de financement desdits partenaires ;
- **Déclaration sur l'honneur précisant les apports en nature ou en espèces du porteur de projet ;**
- **Une déclaration sur l'honneur précisant les subventions publiques, sous quelques formes que ce soit perçues les 2 dernières années ;**
- **Toute pièce justifiant d'une expérience ou d'un savoir-faire dans le domaine de l'activité choisie ;**
- **Attestation du compte bancaire du porteur de projet et Relevé de l'Identité Bancaire (RIB) ;**
- **Reçu de dépôt du bilan annuel des comptes auprès de la cour des comptes** pour les associations ayant bénéficié de fonds publics.

5. **CRITERES DE SELECTION**

- **Exhaustivité des pièces exigées**, précisées dans le point 4 ci-dessus ;
- **Situation administrative du porteur de projet**, particulièrement la tenue régulière des assemblées générales et la validité du mandat des membres du bureau ;
- **Adéquation du projet avec les objectifs et la population cible du projet** de gestion durable des écosystèmes oasiens au Maroc ;
- **Viabilité technique et financière ;**
- **Capacité, savoir-faire et expérience du porteur du projet ;**
- **Conditions de réalisation du projet** (méthodologie, organisation et ressources humaines du porteur de projet, délai de réalisation) ;
- **Nombre de personnes vulnérables bénéficiant du projet** (directement ou indirectement).

6. **MODALITES DE FINANCEMENT :**

La contribution du projet de gestion durable des écosystèmes oasiens au Maroc peut atteindre 90% du coût total du projet, avec un plafond de cinq cent mille (500 000,00) dirhams par projet. Une contribution du porteur de projet, est exigée, en nature ou en numéraire d'au moins 10% du coût total du projet.

7. **SOUSSION DES DEMANDES DE SOUTIEN FINANCIER :**

Le dossier relatif à chaque projet doit être adressé à Madame la Directrice Générale de l'ANDZOA, par dépôt, contre récépissé ou par envoi par courrier, sous pli portant le nom et l'adresse complète du demandeur et la mention « **N° 01/PROGEDOM/ANDZOA/AAP/2024** » déposée au bureau d'ordre du Département Territorial d'Errouad sis au bâtiment administratif de l'ANDZOA - Coordination des subdivisions agricoles d'Errachidia pour Aoufous et au bureau d'ordre du Département Territorial de Guelmim : Complexe Administratif Salma, Plateau n° 16, 4ème étage. Avenue Med VI - 81 000 Guelmim pour Akka.

8. **Date limite de dépôt des dossiers :**

La date limite de dépôt du dossier de participation à cet appel à projets est le 03 décembre 2024 à 16h30.

La Directrice Générale
de l'Agence Nationale pour le Développement
des Zones Oasiennes et de l'Arganier
Signé : Latifa YAAKOUBI